

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

160935

Déclaration de Maladie : № S19-0051912

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10354 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BENZIKIS ABDELLAH Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 61 34 28 81 Total des frais engagés : 400 + 35,29 + 4000,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur BENAMAR Faïçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca Tél. : 022.22.05.66

Date de consultation : ...25... / ...03... / ...23...

Nom et prénom du malade : M. BENZIKIS ABDELLAH Age : ...55...

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

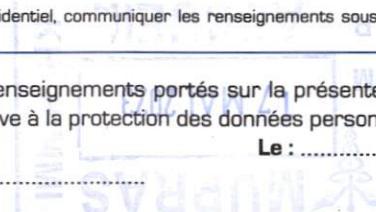
Nature de la maladie : VICE DE REFRACTION + EXAMEN DU FOND D'OEIL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.03.23	C2 F.O		300 DH 100 DH	Docteur BENAMAR Faical Maladies & Chirurgie des Yeux 23, Rue du Prince Moulay Abdellah Casablanca - Tél 022.22.05.66

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie MIMA Mme BENNANI Ilham Docteur La Pharmacie Rue 40 Drissia I - Casablanca Tél: 80.07.80	25/03/23	35,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

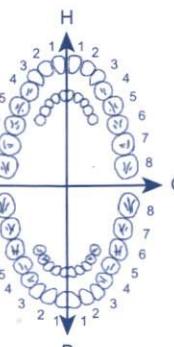
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
M-A-D Optic Opticien Optométriste 53 Rue Talibate Casa	15/05 2023					4000.00 DH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient												
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>											
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>											
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>											
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>											
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE														
	<table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">H</td> <td style="text-align: center;">D</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">25533412</td> <td style="text-align: center;">21433552</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">-----</td> <td style="text-align: center;">-----</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">00000000</td> <td style="text-align: center;">00000000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">35533411</td> <td style="text-align: center;">11433553</td> </tr> </table>		H	D	25533412	21433552	00000000	00000000	-----	-----	00000000	00000000	35533411	11433553	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
H	D														
25533412	21433552														
00000000	00000000														
-----	-----														
00000000	00000000														
35533411	11433553														
	<p style="text-align: center;">(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>											
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>											
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>											

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BENAMAR Faiçal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah
CASABLANCA
Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل

أمراض و جراحة العينين

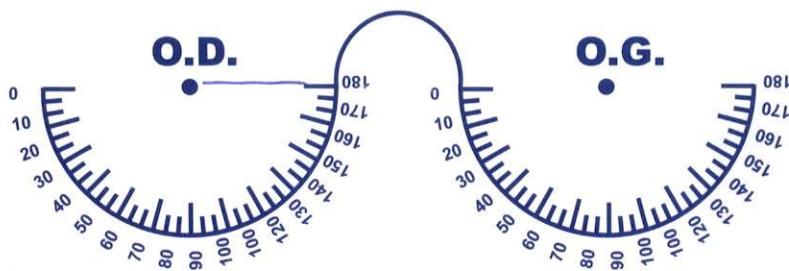
اختصاصي
خريج كلية الطب بمنبولي

زنقة الأمير مولاي عبد الله
الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 25 - 03 - 23 الدار البيضاء في

N° 129966

VERRES pour M. BENZIKIS ABDELLAH



$(180 + 0,50)$ cyl + 2,50 sph Loin + 1,75 sph
 $(180 + 0,50)$ cyl + 4 sph Près + 3,25 sph

Type de monture

Verres Progressifs
Incassables
Antireflet

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
33 Rue Ighubate Casa

Docteur BENAMAR Faiçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca Tél: 022.22.05.66



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

N° 070611

FACTURE N° :

Casablanca, le: 15/05/2023

Akram Daali
Inpe :065032633

Mme / Mr: BENZIKIS ABDELLAH

Dr: BENAMAR Faical

VL

OD : (180 + 0.50) + 250

OG : + 1.75

VP-Add

OD : (180 + 0.50) + 4

OG : + 3.25

Monture

PLASTIQUE OPTIQUE

1500.00 DH

Verres

PROGRESSIFS Incastables Antireflets BLEU

2500.00 DH

Total à payer: 4000.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Quatre Mille

PAY EN ESPECES

Cachet et signature
MAD OPTIC
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

Adresse 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél.: 05 22 29 55 36

Capitale 100.000 - Patente 3502703 - IF 47232711 - RC 6123

ICE 002642590000069

Docteur BENAMAR Faiçal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah
CASABLANCA
Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل

أمراض و جراحة العينين

اختصاصي
خريج كلية الطب بمنبولي

23، زنقة الأمير مولاي عبد الله
الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 25.03.23 الدار البيضاء في N° 1299.6.6...

M.BENZIKIS ABDELLAH

35,70

-COLLYRE ICOMB OU TOBRADEX

1 goutte 3 fois par jour, pendant



Pharmacie MIMA
Mme BENI NI Ilham
Docteur En Pharmacie
6, Rue 40 Drissia 1 - Casablanca
Tel: 80.07.80

Docteur BENAMAR Faiçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél: 022 22 05 66

N°

عدد

B.P. DH

400 DH

درهم

REÇU توصيل

Reçu de D. BENZIKIS ABDELLAH

توصلت من السيد

la somme de Quatre Cents Dirhams

بما قدره

consultation optique = 300 DH
pour examen du Fond d'œil = 100 DA

وذلك

14

الموافق

CASA

في

le 25-03-23

Signature

الامضاء

Docteur BENAMAR Faïcal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél : 022.22.05.66